

Au fil des Haies

Edito

L'été vient de commencer avec une forte vague de chaleur.

C'est le moment de redoubler de vigilance envers les plus fragiles.

Un registre "canicule" est ouvert en mairie pour accompagner les personnes qui le souhaitent : osez demander de l'aide....

A cette canicule s'ajoute un déficit pluviométrique qui doit nous inciter, chacun à notre niveau, à économiser l'eau.

Mais l'été est surtout l'occasion de participer aux nombreuses manifestations : cinéma sous les étoiles - concours de pétanque - vogue des Zazous avec ses bals gratuits.

Autant d'évènements qui peuvent être immortalisés par une belle photo pour le concours " Les Haies en fête".

Alors bonnes vacances à tous !

Danielle VACHON

AGENDA - JUILLET

Dimanche 2 à 13h30 : concours de pétanque "challenge du Pilat" à Echalas

A partir du vendredi 7/07 au soir jusqu'au lundi 4/09 matin : vacances scolaires

Rectificatif : samedi 8 (et non le 1/07) à 21H30 : "Chicken run" cinéma sous les étoiles par l'Association Culturelle

Mercredi 19 de 14h à 16h : permanence gratuite sur les aides pour l'amélioration de votre logement par SOLIHA à Condrieu (salle des Eclats face à la mairie) Tél 04.37.28.70.20

Samedi 29 de 16h30 à 19h : remise de l'allocation pour les terrains par l'ACCA au local de chasse

Dimanche 30 à 10h : assemblée générale de l'ACCA au local de chasse

AOÛT

La mairie sera fermée **du lundi 7 août au vendredi 11 août inclus**

Tournée des brioches par les ZAZOUS : les soirs du 8-9-10/08 : dans les hameaux, les journées du 11-12/08 : dans le village

11-12-13/08 : vogue des Haies avec LES ZAZOUS : 3 bals gratuits

Dimanche 13/08 à 12h : Barbecue - à 19h : Paëlla - à minuit : enterrement de la vogue

Samedi 12 et dimanche 13/08 à 13h30 : concours de pétanque organisés par les Associations du village. Inscription sur place

(samedi « challenge de la St Laurent » en doublette - dimanche « challenge de la municipalité » en triplète)

Mardi 15/08 : concours de pétanque (coupe du 15 août)

Mardi 22/08 à 14h à la Croix Régis : Randonnée guidée au Pet du Loup proposée par le Parc du Pilat pour aller à la rencontre des chèvres qui entretiennent les landes (durée 2h30 - tarif 5€/adulte, gratuit pour enfant accompagné - Réservation : 04.74.87.52.00) chaussures de marche

Mardi 29/08 de 14h à 17h30 : visite de la centrale villageoise photovoltaïque par Nature en Mont Pilat (réservation : 07.82.54.14.40) Tarif : 10 €

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

INCIVILITES

L'association des Fleurs et la mairie regrettent que le massif de fleurs avec le pressoir situé en face du cimetière soit régulièrement abimé.

Le fleurissement de la commune profite à tous pour avoir un cadre de vie agréable. Pour rappel, le fleurissement ne coûte rien au contribuable, les dépenses (achat des plants, piquets...) sont totalement assumés par l'association.

Ces dégradations gratuites désolent les bénévoles et les élus.

ETANG COMMUNAL DES HAIES

Nous vous rappelons que la Baignade est strictement INTERDITE dans l'étang communal route des Brosses.

Nous vous remercions de rappeler cette règle non-négociable à vos enfants.

RAPPEL CONCOURS PHOTO

"Les Haies en fête"

Vous avez jusqu'au **27 octobre** pour participer au concours photo de la mairie.

Règlement à la mairie et sur le site internet de la mairie <http://www.leshaies.fr/>

Photos numériques et bulletin de participation à envoyer par messagerie électronique à la mairie à l'adresse suivante : mairie@leshaies.fr

INSCRIPTION REGISTRE CANICULE

Les personnes âgées ou handicapées isolées recensées par les mairies sont l'objet d'une attention particulière (conseils de prévention, interventions téléphoniques ou à domicile). Il importe donc qu'elles aient été préalablement enregistrées auprès de leur Mairie.

L'inscription sur le registre canicule de la Mairie est volontaire et facultative. Elle peut être réalisée par la personne elle-même ou par un représentant légal, à défaut, un tiers (médecin, service d'aide à domicile, famille, voisin...).

RECOMMANDATIONS en cas de forte chaleur : s'hydrater régulièrement, limiter les efforts, éviter de sortir si ce n'est pas indispensable ou le faire aux heures fraîches, protéger son habitation en fermant les volets, surveiller les personnes âgées et personnes âgées) ...

Pour toute information :

N° Vert (appel gratuit depuis un poste fixe) : 0800 06 66 66

Sur internet : www.sante.gouv.fr

*accès par dossier « canicule et chaleurs extrêmes



SECHERESSE

Le préfet du Rhône a décidé par **arrêté du 15 mai 2017** de placer en situation de **vigilance sécheresse** le département du Rhône et la Métropole de Lyon. Le déficit pluviométrique observé depuis cet automne n'a pas permis la recharge des nappes au niveau habituellement observé sur la même période : les niveaux des nappes et des cours d'eau restent bas pour la saison.

La mise en place de la situation de vigilance a pour objectif d'alerter sur la sensibilité de la ressource en eau et d'inviter les usagers - particuliers, industriels, agriculteurs, collectivités - à une **utilisation économe de l'eau** et à faire preuve de civisme : il est demandé à chacun d'adopter les bons réflexes (lutte contre les fuites...) que ce soit à partir des prélèvements dans les cours d'eau, les nappes ou au robinet.

En l'absence de pluies significatives et si la situation actuelle ne s'améliore pas au cours des prochaines semaines, des mesures complémentaires de restriction et d'interdiction des usages de l'eau pourraient être prises.

EMPLOI

EMPLOI VENDANGES 2017

Les viticulteurs du territoire recrutent leurs équipes de vendangeurs.

L'Espace emploi vous met en relation avec les viticulteurs.

Inscription dès le 15 juin 2017 auprès de l'Espace Emploi (Tél : 04.74.56.89.40)

ou sur le site internet de la CCRC : <http://cc-regiondecondrieu.fr/content/vendanges-0>

Pour information, tous les salariés, y compris les salariés en congés payés et les agents publics, peuvent être embauchés pour effectuer les vendanges.

Les personnes intéressées doivent obtenir l'accord de leur employeur habituel par le biais d'une attestation sur l'honneur de l'accord de l'employeur.

ATTENTION, seules les candidatures retenues seront contactées directement par les domaines viticoles.

ENVIRONNEMENT

FIN DES POUBELLES SUR LE PARKING DE LA CROIX REGIS

Pour information, le circuit de collecte a été modifié par la CCRC afin de pouvoir supprimer le point d'apport sur le parking de la Croix Régis, qui ressemblait davantage à une décharge à ciel ouvert qu'à des bacs à poubelles.

De nombreux automobilistes de passage avaient pris l'habitude de déposer leurs ordures sur notre commune, de manière discrète et lâche.

Dorénavant si vous en croisez, n'hésitez pas à leur rappeler les bonnes manières, et invitez-les à garder leurs détritrus chez eux.

Pour toute question sur la collecte des ordures ménagères, contacter la CCRC (Tél : 04.74.56.89.40)

A.C.C.A. : RAPPEL

Depuis 2016, l'allocation pour les terrains est remise aux propriétaires au cours d'une seule et unique permanence.

Elle aura lieu **le samedi 29 juillet de 16h30 à 19h au local de chasse** (sous la Mairie) muni d'un justificatif de propriété de parcelles.

L'assemblée générale de l'ACCA se tiendra **le dimanche 30 juillet 2017 à 10h00** au local de chasse.

COMBATTRE LE MOUSTIQUE TIGRE AEDES ALBOPICTUS dit « moustique tigre »

Ce moustique est particulièrement nuisant. Il s'est installé depuis 2004 dans le sud de la France et son territoire est en pleine expansion, il est désormais arrivé dans le Rhône.

Il peut transmettre la dengue, chikungunya et le zika seulement s'il est porteur de ces virus.

COMMENT LE RECONNAÎTRE ?

• Il se distingue des autres moustiques par sa coloration noire et blanche et par sa petite taille (5 à 7mm). C'est un moustique qui pique le jour. Il se déplace peu (une centaine de mètres).

MESURES PREVENTIVES : LES BONS GESTES POUR LIMITER SA PROLIFERATION

Les moustiques femelles déposent leurs oeufs dans les eaux stagnantes. Pour limiter le nombre de spécimens autour des habitations, il est conseillé de limiter au maximum les lieux de ponte.

COUVRIR, JETER, VIDER tous les récipients pouvant contenir de l'eau.

Enlever tous les objets abandonnés dans le jardin ou sur la terrasse qui peuvent servir de récipient (ou retourner les).

Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières...).

Vider une fois par semaine les soucoupes, vases, seaux.

Remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du sable ainsi il n'y aura plus d'eau stagnante mais simplement du sable mouillé.

Changez régulièrement l'eau des gamelles de vos animaux de compagnie.

Entretien du jardin car le moustique-tigre apprécie particulièrement la végétation dense (haies, massifs, arbustes, bambous) pour s'abriter de la chaleur durant la journée : élaguez, débroussailliez, taillez, ramassez les fruits tombés et les déchets végétaux,

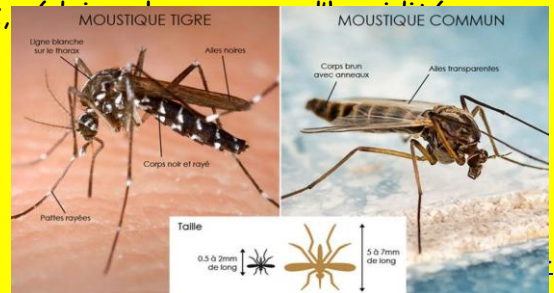
Couvrir toutes les réserves d'eau, à défaut, recouvrir cette eau d'une fine couche d'huile : les larves ne peuvent plus respirer et meurent. Bâchez les piscines inutilisées...

Merci à tous pour ces petits gestes de civisme

Pour plus d'info : Tél service gratuit : 0 800 869 869

http://www.rhone.fr/solidarites/sante_publicque

alpes.sante.fr/Moustique-tigre



PIQURE DE TIQUE ET MALADIE DE LYME

Vous avez fait une promenade en forêt ? Vous avez été en contact avec un animal porteur de tiques (chats ou chiens par exemple) ?

Inspecter vous minutieusement après une promenade. Si vous êtes piqué par une tique, ôtez-la avec un tire-tique ou une pince à épiler sans appliquer aucun produit sur la tique. Ensuite, désinfectez la plaie. Attention à bien surveiller pendant environ un mois la zone piquée et, si une plaque rouge et ronde s'étend en cercle à partir de la zone de piqûre (érythème migrant), pensez à consulter un médecin sans attendre.

Si toutes les tiques ne sont pas infectées, certaines peuvent en effet être touchées par une bactérie, à l'origine chez l'être humain de la maladie de Lyme (ou borréliose de Lyme).

Cette maladie n'est pas contagieuse. Elle peut néanmoins parfois être invalidante (douleurs articulaires, paralysie partielle des membres...). Si la maladie est diagnostiquée et traitée précocement, son évolution est très favorable. Néanmoins, en cas d'absence de diagnostic et de traitement antibiotique, peuvent apparaître quelques semaines ou quelques mois plus tard des signes neurologiques (paralysie du visage, atteinte des nerfs et du cerveau...), des douleurs articulaires (coudes, genoux...)

Les tiques sont présentes partout en France en dessous de 1 500 mètres d'altitude. Elles vivent dans les zones boisées et humides, les herbes hautes des prairies et les parcs forestiers ou urbains. Elles sont les plus actives entre les mois d'avril et de novembre.

Pour plus d'info : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A10811>